

Professionnels assermentés, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs remplissent de nombreuses missions dans le cadre des mesures de protection des majeurs (tutelle ou curatelle).

Alors pour en finir avec les préjugés, **voici les réponses à quelques idées reçues !**

cliquez sur le lien suivant :

http://insperdigital.com/PJM_HTML/